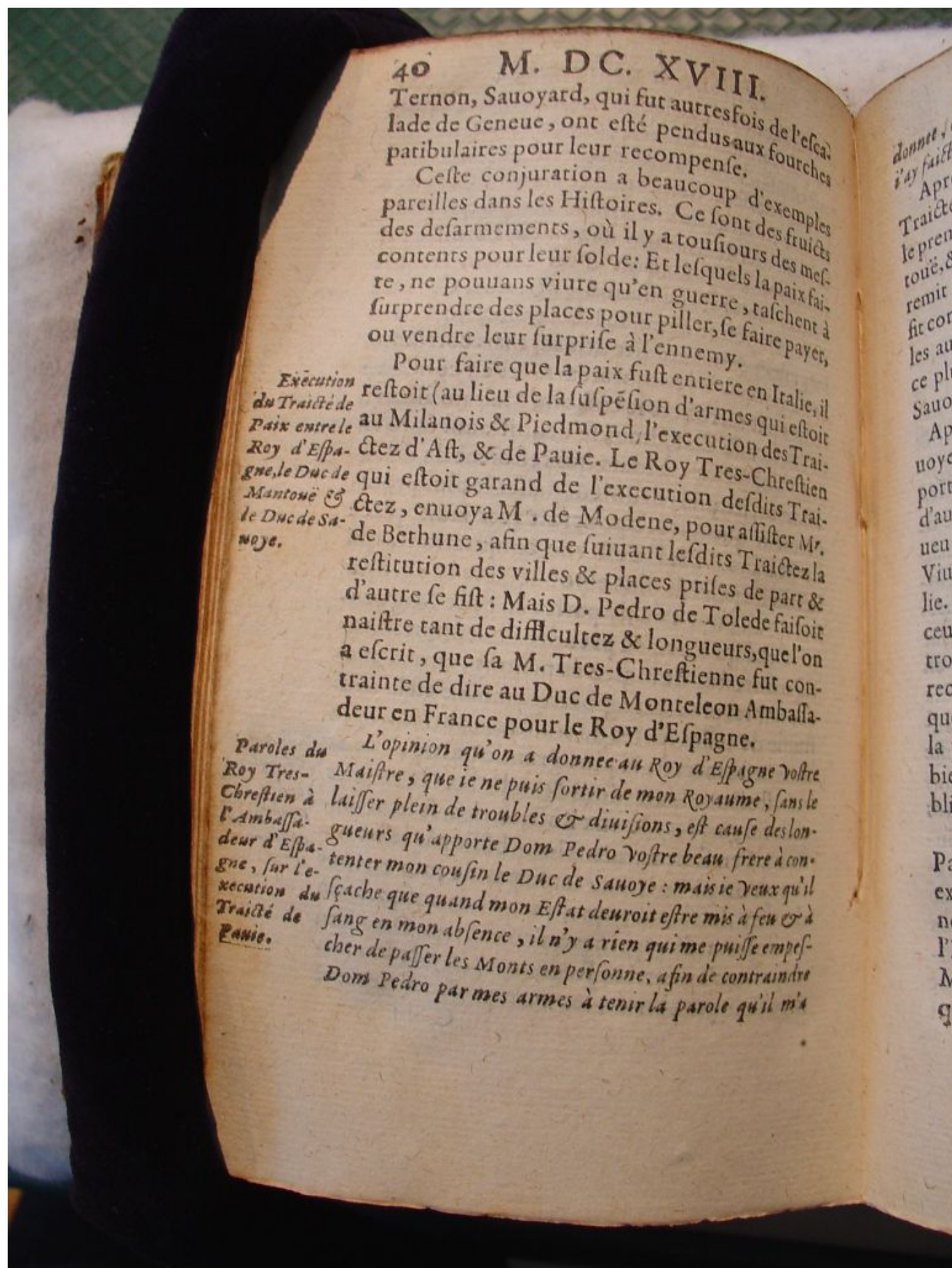
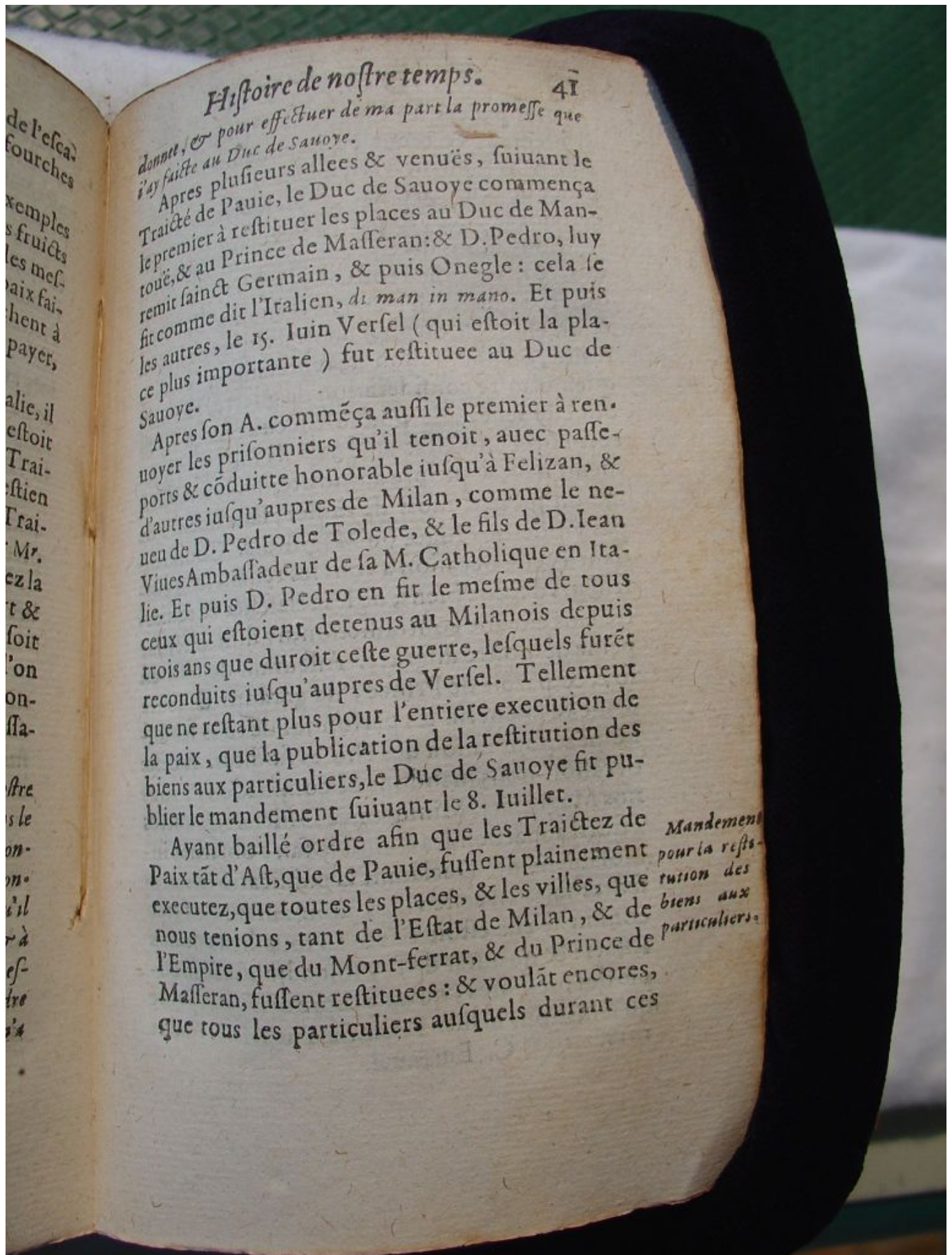


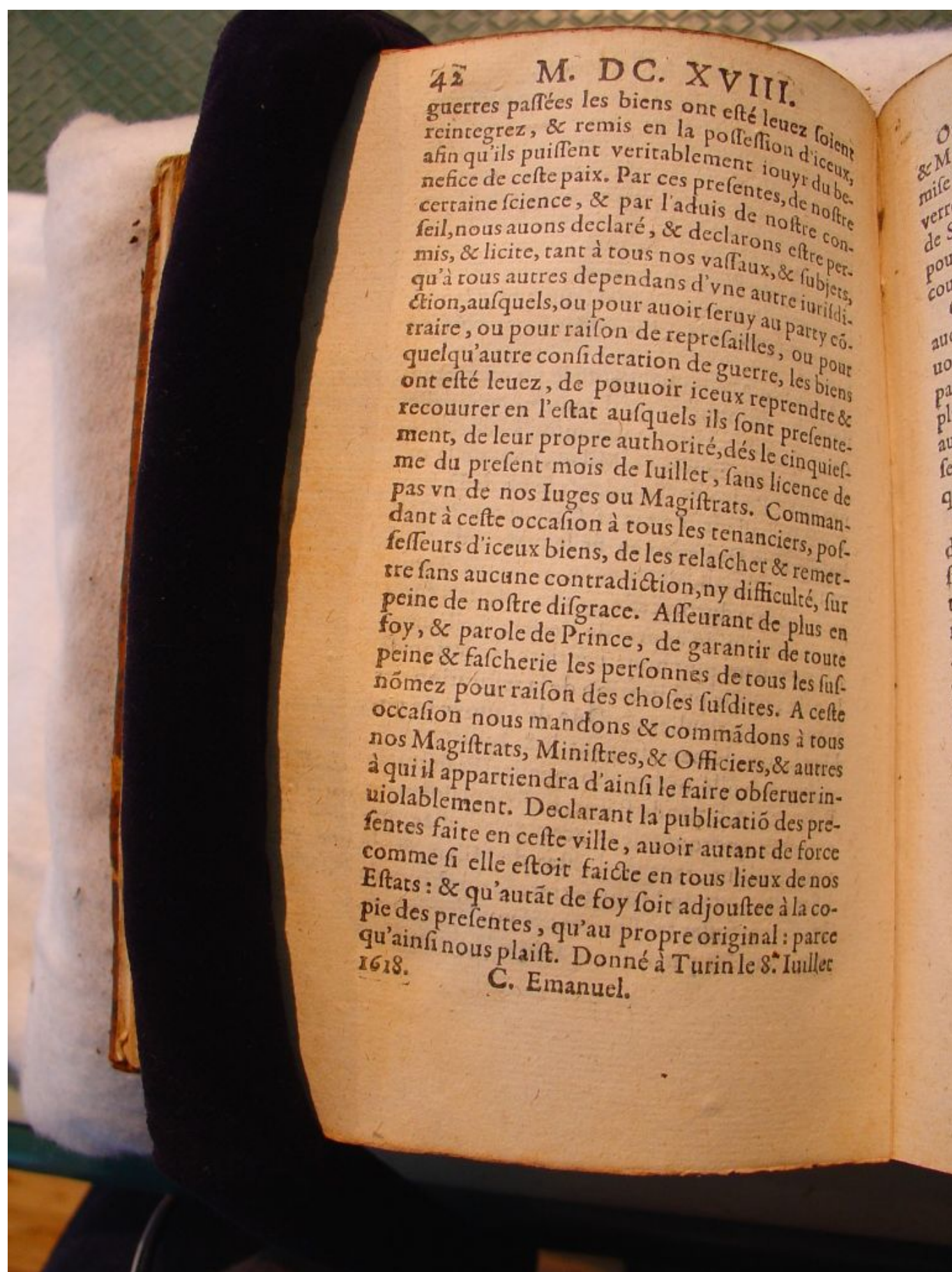
1618_040.jpg



1618_041.jpg



1618_042.jpg



1618_043.jpg

Histoire de nostre temps.

43

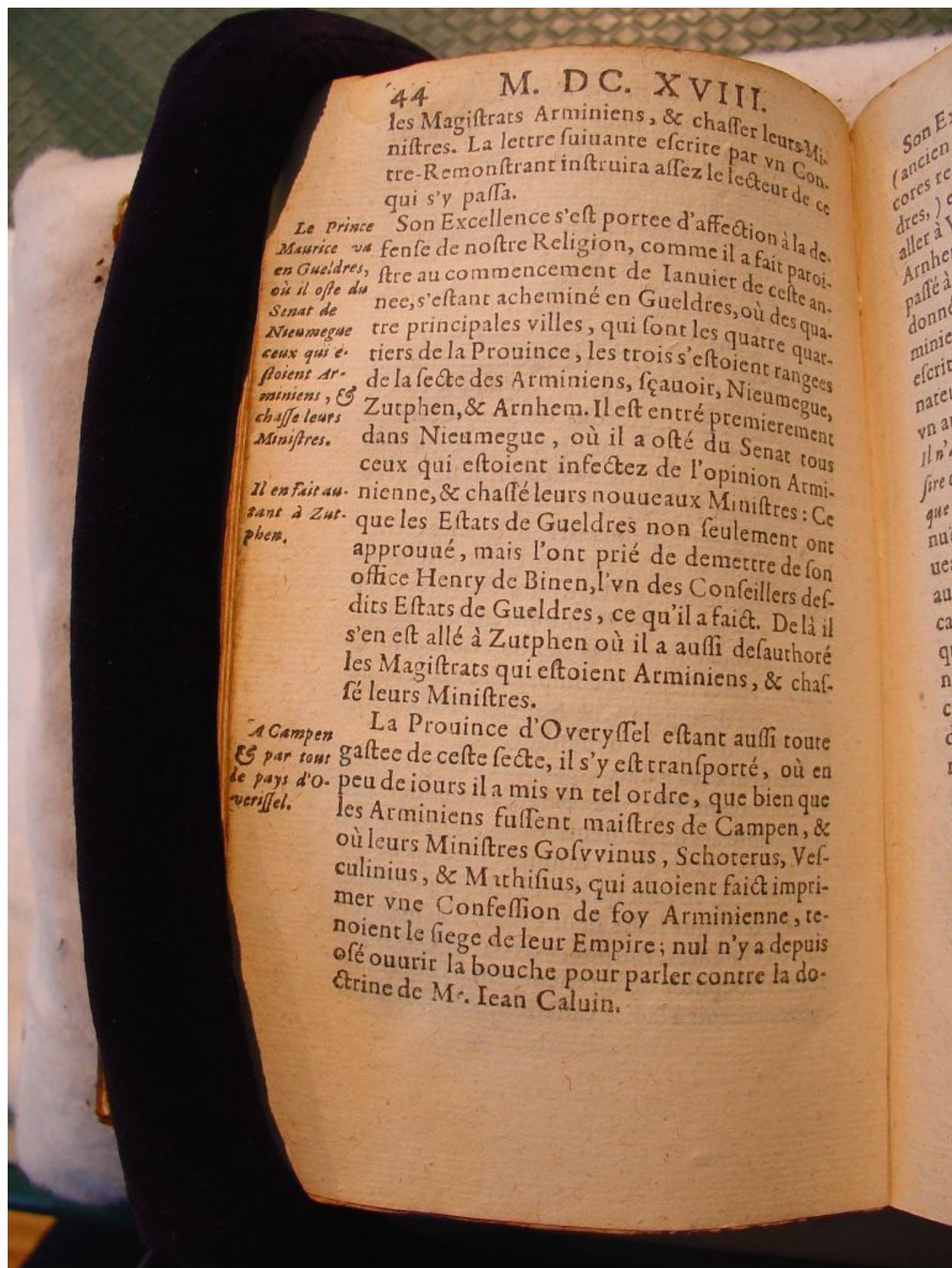
On fit vne pareille publication au Milanois, & Mont-ferrat, tellement que la paix a esté remise en l'Italie. Dieu l'y vucille maintenir. Nous verrons sur la fin de ceste annee, comme le Duc de Sauoye enuoya son fils le Prince Cardinal, pour remercier le Roy Tres-Chrestien du secours qu'il auoit donné à l'Estat de Sauoye.

On disoit de ceste guerre, que les François auoient donné secours *oportune* au Duc de Sauoye. Que les Roys Tres-Chrestiens estoient parfaitement bons voisins: & qu'il ne se falloit plus souuenir des Ducatons de Sauoye, où on auoit mis *oportune* mal à propos apres l'enuahissement du Marquisat de Saluces. Allons voir ce qui se passe en Holande.

Vous auez veu cy dessus en l'an 1617. les escrits des Remonstrans, & ceux des Contre-remonstrans: & comme les Magistrats des villes, qui tenoient le party des Remonstrans ou Arme-niens, auoient suiuant la deliberation prise le 4. Aoust, faict leuee de compagnies de gens de guerre, qu'ils appelloient Soldats Attendants, pour se mettre sur la deffensue.

Messieurs les Estats Generaux, & le Prince Maurice ayant escrit aux Estats particuliers, & aux Magistrats de plusieurs villes, pour obtenir d'eux la cassation de ces nouvelles leuees de gés de guerre, & voyant qu'ils ne l'auoiét peu faire, il fut arresté que ledit sieur Prince s'achemineroit en Gueldres, Zutphé, Vtrecht & Overissel, avec les Deputez desdits sieurs Estats generaux, pour paruenir à ladite cassation, & de sauthorer

1618_044.jpg



1618_045.jpg

Histoire de nostre temps.

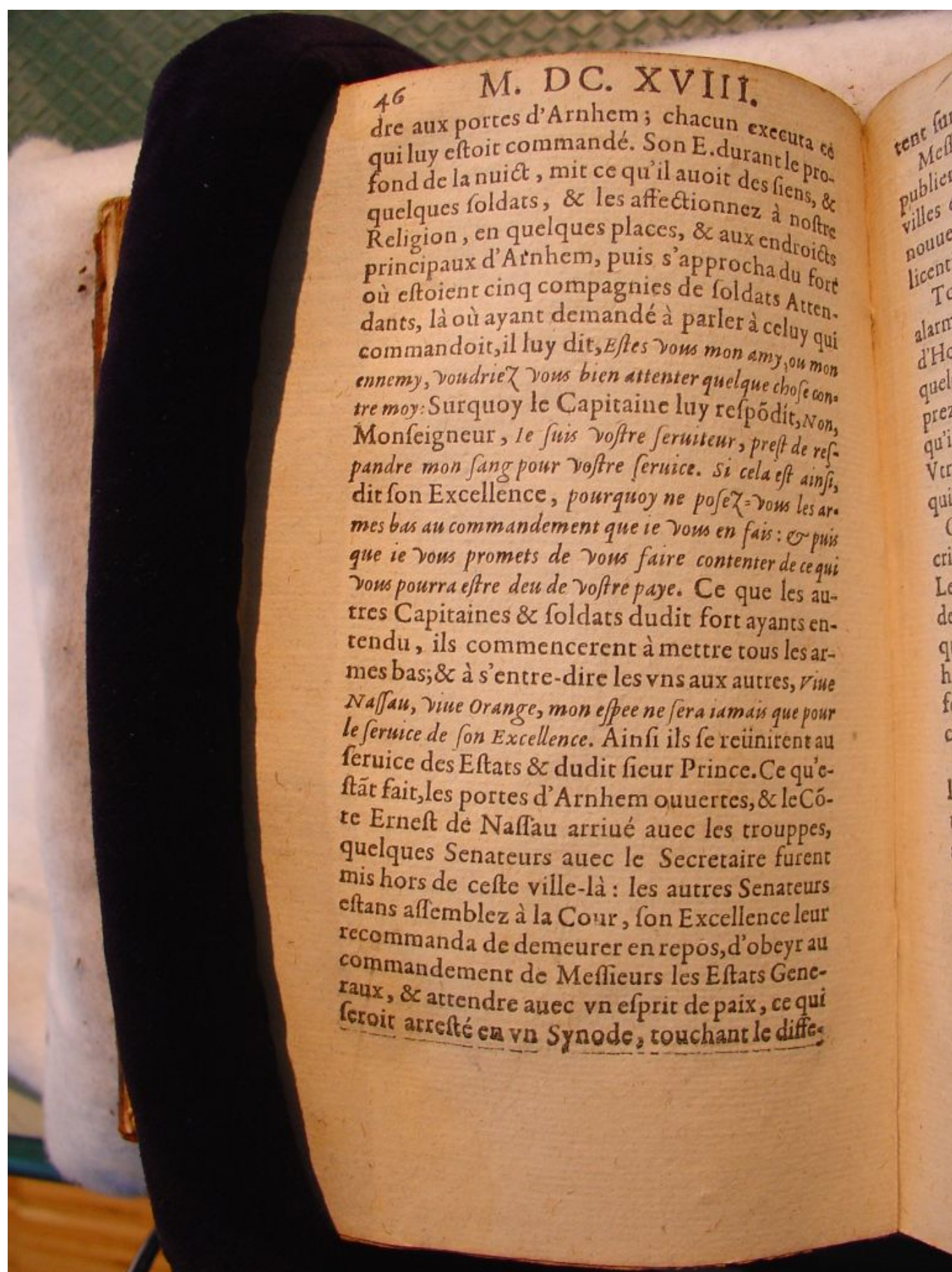
45

Son Excellence desirant entrer dans Arnhem (ancien siege des Ducs de Gueldres, & où encores reside la Chancellerie & Cōseil de Gueldres,) elle faict courir le bruit qu'elle vouloit aller à Vtrecht. Or il y auoit grosse garnison à Arnhem de soldats Attendants. Et ce qui festoit passé à Nieumegue, Zutphen, & Campen auoit donné l'alarme aux Senateurs, & Ministres Arminiens de ceste ville là. Son Excellence ayant escrit au Senat qu'il desiroit y passer, deux Senateurs furent deputez, pour le prier qu'il prit vn autre chemin, & que le peuple estoit esmeu: il n'a point occasion de s'esmouuoir (leur dit-il,) ie desire coucher ceste nuit dans Arnhem, & le feray quelque chose qui puisse aduenir. Ce qu'il fit. Sur la venue le Senat fit commandement à leurs nouveaux Capitaines & soldats Attendants, (qu'ils auoient logez au fort neuf) de se tenir prests, en cas que son Excellence voulust entreprendre quelque chose sur leur ville. Et luy, pria le Senat de licentier ces soldats, & leur dit plusieurs choses pour les persuader d'obeyr à la volonté de Messieurs les Estats Generaux. Ce qu'ayant refusé de faire, il se resolut de parler aux soldats Attendants, & auant qu'vser de force, voir si le respect que les gens de guerre luy auoient tousiours porté estoit du tout effacé de leur esprit.

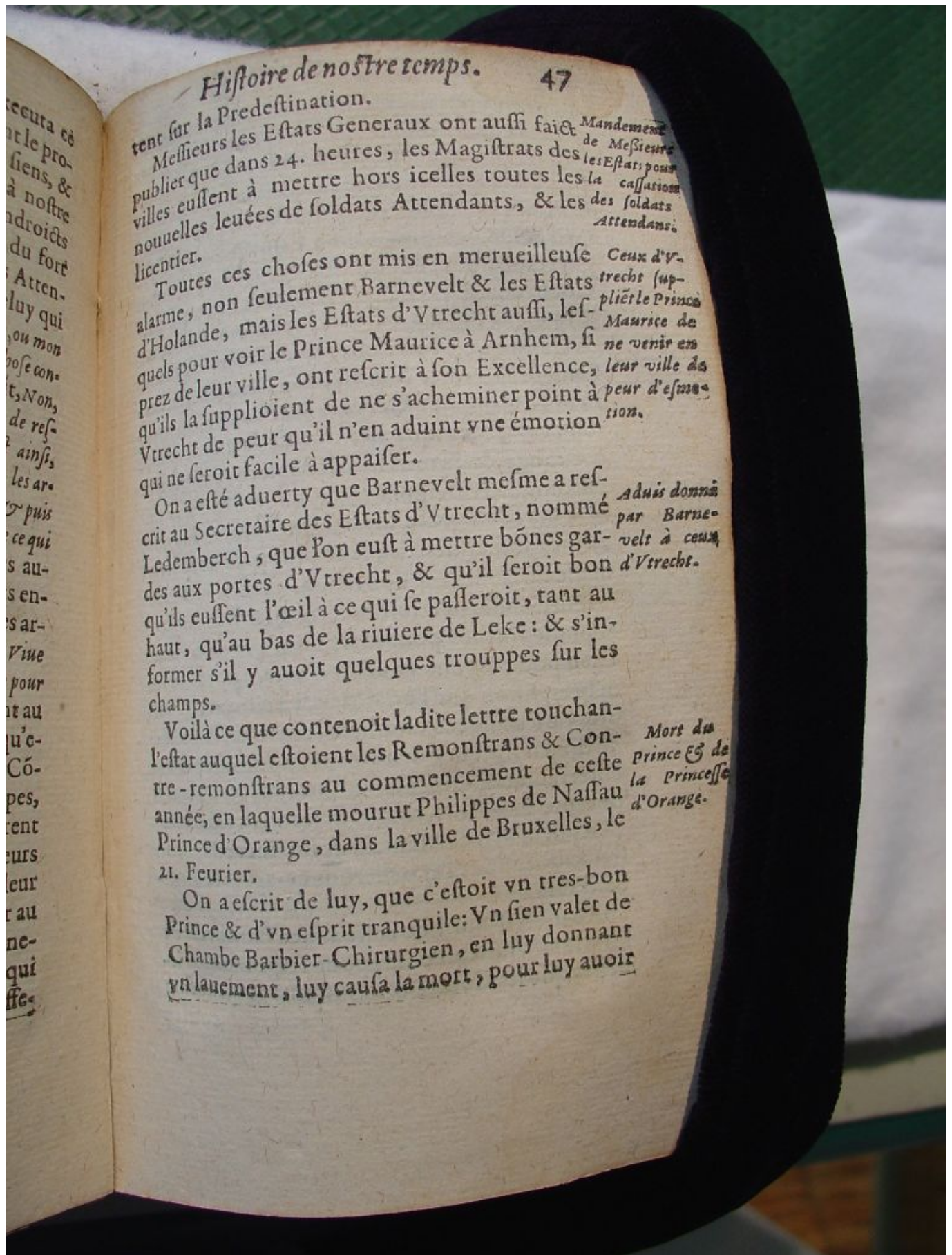
Or il auoit de bonnes intelligences avec ceux de nostre Religion en ceste ville. Et d'autre costé il auoit donné ordre qu'au poinct du iour le Comte Ernest de Nassau, avec quelques trouppes de cauallerie, & d'infanterie, eussent à se ré-

*Entre dans
Arnhem, d'où
il met dehors
les soldats
Attendants.*

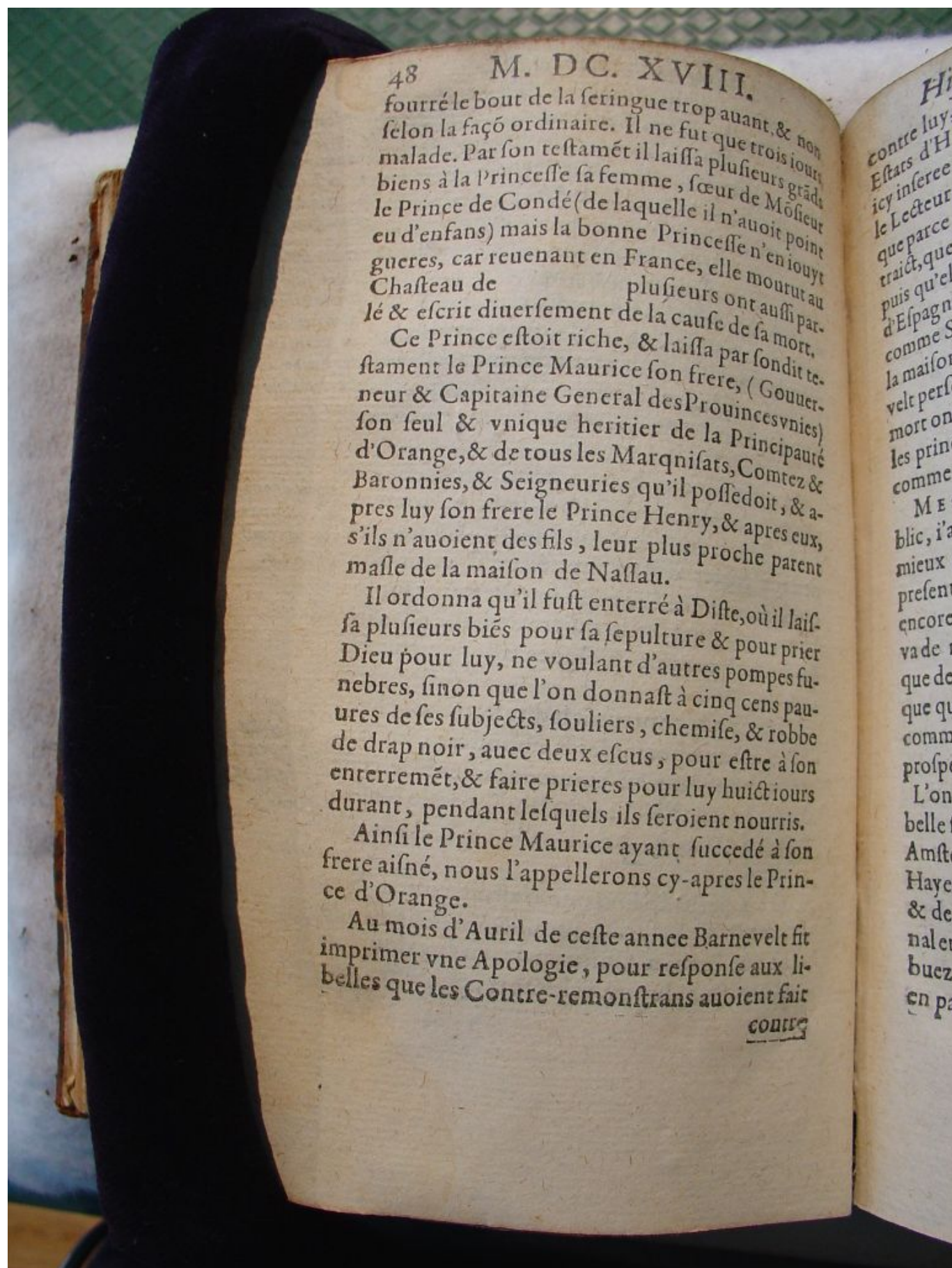
1618_046.jpg



1618_047.jpg



1618_048.jpg



48 M. DC. XVIII.
fourré le bout de la seringue trop auant, & non
selon la façõ ordinaire. Il ne fut que trois iours
malade. Par son testamēt il laissa plusieurs grāds
biens à la Princesse sa femme, sœur de Monsieur
le Prince de Condé (de laquelle il n'auoit point
eu d'enfans) mais la bonne Princesse n'en iouyt
gueres, car reuenant en France, elle mourut au
Chasteau de plusieurs ont aussi par-
lé & escrit diuersement de la cause de sa mort.
Ce Prince estoit riche, & laissa par son dit te-
stament le Prince Maurice son frere, (Gouer-
neur & Capitaine General des Prouinces vnies)
son seul & vnique heritier de la Principauté
d'Orange, & de tous les Marquisats, Comtez &
Baronnies, & Seigneuries qu'il possedoit, & a-
pres luy son frere le Prince Henry, & apres eux,
s'ils n'auoient des fils, leur plus proche parent
masle de la maison de Nassau.
Il ordonna qu'il fust enterré à Diste, où il lais-
sa plusieurs biēs pour sa sepulture & pour prier
Dieu pour luy, ne voulant d'autres pompes fu-
nebres, sinon que l'on donnast à cinq cens pau-
ures de ses subjects, souliers, chemise, & robbe
de drap noir, avec deux escus, pour estre à son
enterremēt, & faire prieres pour luy huit iours
durant, pendant lesquels ils seroient nourris.
Ainsi le Prince Maurice ayant succedé à son
frere aîné, nous l'appellerons cy-apres le Prin-
ce d'Orange.
Au mois d'Auril de ceste annee Barnevelt fit
imprimer vne Apologie, pour responce aux li-
belles que les Contre-remonstrans auoient fait
contre

H
contre luy,
Estats d'H
icy inferee
le Lecteur
que parce
traict, que
puis qu'el
d'Espagne
comme S
la maison
velt pers
mort on
les princ
comme
M e s
blic, i'a
mieux
present
encore
vade r
que de
que qu
comm
prospe
L'on
belle f
Amste
Haye
& de
nal en
buez
en pa

1618_049.jpg

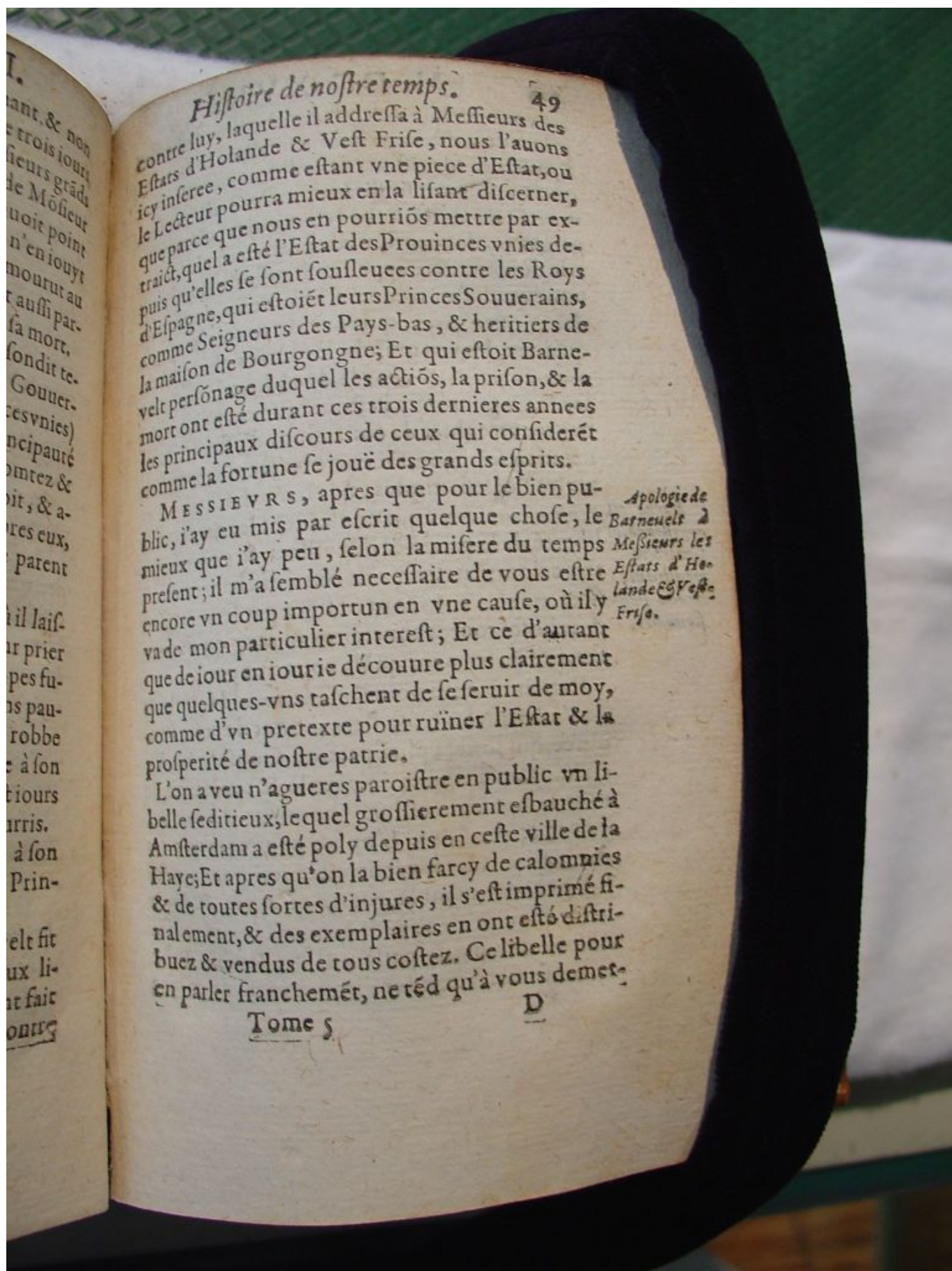


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan